



## ⇒ BILAN DE LA LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE

### La Dordogne : un département demeurant parmi les plus sûrs de France malgré une année 2015 difficile

⇒ Une année 2015 consacrée à la fiabilisation des données statistiques de la délinquance.

L'année 2015 a été consacrée à la fiabilisation des données statistiques de la délinquance. Une réforme a été engagée par le ministère de l'intérieur, visant à rendre compte fidèlement, en toute transparence, de la délinquance enregistrée par les forces de sécurité.

⇒ Evoquer un chiffre unique de la délinquance est peu significatif.

Pour représenter la diversité de la délinquance, il n'est pas possible d'évoquer un « chiffre unique » de la délinquance pour annoncer que celle-ci a globalement augmenté ou baissé.

Les indicateurs suivants sont présentés. Les données relevées sont représentatives de l'évolution de la délinquance telle que vécue par nos concitoyens.

- ① Vols avec armes
- ② Vols violents sans armes
- ③ Vols sans violence contre des personnes
- ④ Vols liés aux véhicules
- ⑤ Cambriolages
- ⑥ Coups et blessures volontaires

⇒ Les chiffres présentés retracent uniquement la partie enregistrée de la délinquance.

Il convient donc de parler de délinquance enregistrée dans la mesure où 10% des vols de voitures, 20% des cambriolages et 60% des CBV (coups et blessures volontaires) ne sont pas connus des forces de sécurité.

⇒ Des plans départementaux ont été mis en œuvre ou actualisés pour endiguer la délinquance.

Trois plans départementaux de lutte contre la délinquance ont été réactualisés début 2015 :

- Plan départemental de lutte contre les cambriolages et vols à main armée.
- Plan départemental de lutte contre l'insécurité dans les exploitations agricoles et forestières.
- Plan départemental de lutte contre les vols et trafics liés aux véhicules.

### RAPPEL : les indicateurs de la délinquance

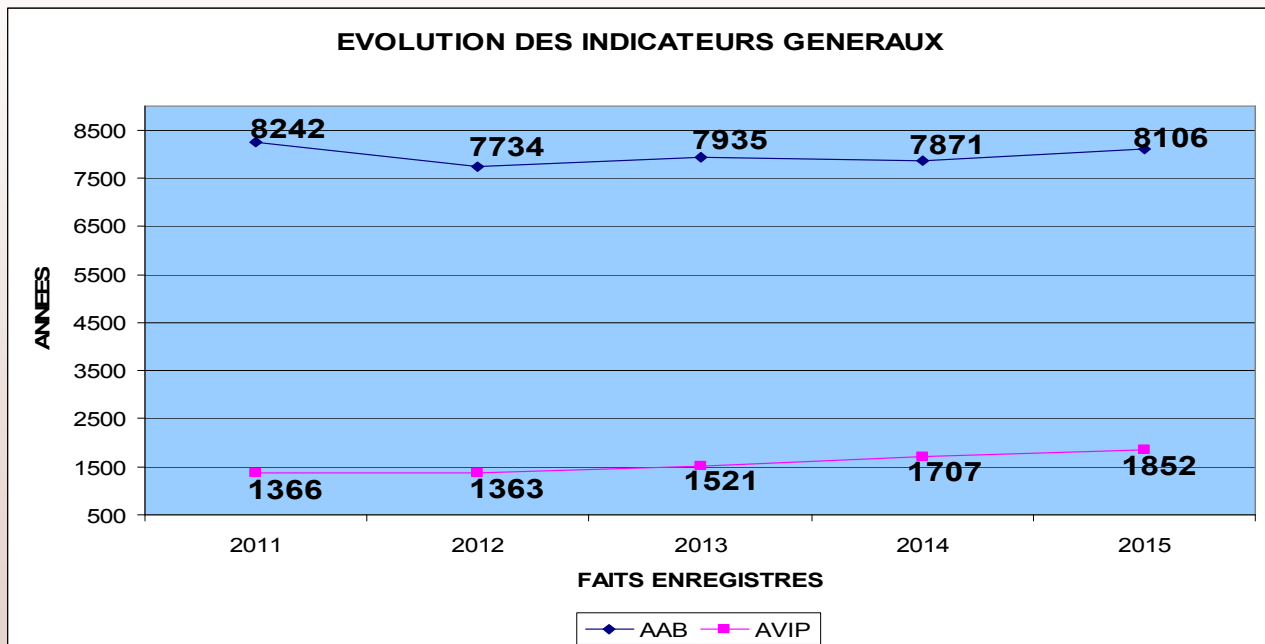
**AVIP (Atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes)** : concerne les faits de violences physiques crapuleuses (ayant pour but le vol, l'appropriation,...) et non crapuleuses, les menaces de violences et les violences sexuelles. Comprend toutes les violences affectant physiquement nos concitoyens, notamment dans la sphère familiale.

**AAB (atteintes aux biens)** : concerne les faits de vols (vols à main armée, vols avec violence, vols avec entrée par ruse, cambriolages, vols simples et liés à l'automobile ainsi que les destructions et les dégradations.

**IEIF (escroqueries et infractions économiques et financières)** : concerne les faits de faux en écriture, fausse monnaie, contrefaçons, escroqueries et abus de confiance, falsification et usages de chèques volés ou de cartes de crédits, abus de biens sociaux, fraudes fiscales.



## INDICATEURS GENERAUX DE LA DELINQUANCE (AAB/AVIP)



### ➤ La DORDOGNE : Un des départements les plus sûrs de France.

- ↪ Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique : 84<sup>ème</sup> sur 96 (13<sup>ème</sup> département le moins impacté).
- ↪ Atteintes Aux Biens : 84<sup>ème</sup> sur 96 (13<sup>ème</sup> département le moins impacté).
- ↪ Grande criminalité : 94<sup>ème</sup> sur 96 (3<sup>ème</sup> département le moins impacté).

### ➤ Les AVIP : Une hausse marquée en Zone Police et impactée par les Coups et blessures volontaires.

En 2015, l'augmentation des AVIP a été de + 145 FC, soit + 8.5%. On constate dans le même temps une évolution contrastée des AVIP entre la Zone Police (+ 183 FC, soit + 29.47%) et la Zone Gendarmerie (- 38 FC, soit - 3.5%).

Cette hausse globale des AVIP (+ 145 FC) est surtout impactée par les **violences physiques non crapuleuses** (+ 124 FC) et notamment les **CBV** (+ 105 FC), lesquelles sont en augmentation tant en ZGN qu'en ZPN.

### ➤ Les AAB : Une hausse marquée en Zone Gendarmerie et impactée par de nombreux cambriolages.

Malgré une hausse des AAB entre 2015 et 2014 (+ 235 FC, soit + 3%), le nombre d'AAB reste en dessous de 2011 (8106 FC contre 8242 FC en 2011). A l'inverse des AVIP, l'évolution des AAB est défavorable en Zone Gendarmerie (+ 256 FC, soit + 5.6%) et plutôt favorable en Zone Police (- 21 FC, soit - 0.64%).

Il convient de noter que la hausse des AAB dans le département est liée principalement à l'augmentation sensible des **cambriolages** (+ 325 FC, soit + 20.36%).



**1 – VOLS AVEC ARMES –  
Armes à feu, armes blanches ou par destination**

	2014	2015	Variation
<b>Total DPT 24</b>	18	13	- 5 FC (- 27.8%)
Dt ZPN	7	9	+ 2 FC (+ 28.5%)
Dt ZGN	11	4	- 7 FC (- 63.6%)

En 2015, les forces de sécurité ont enregistré en Dordogne 13 vols avec armes soit un niveau historiquement bas (divisé par 2 en 4 ans).

Les vols avec armes ont touché davantage les zones urbaines en 2015 (70% en zone police) qu'en 2014 (40% en zone police).

**2 – VOLS VIOLENTS SANS ARMES**

	2014	2015	Variation
<b>Total DPT 24</b>	61	104	+ 43 FC (+70.5%)
Dt ZPN	16	23	+ 7 FC (+43.75%)
Dt ZGN	45	81	+ 36 FC (+80%)

Les vols violents sans armes sont en hausse sensible, avec + 43 FC.

Cette hausse des vols violents sans armes fait suite à la requalification de certains faits de vols simples en faits de vols avec violence dans le cadre du changement de l'outil statistique.

Il s'agit pour la grande majorité des cas, de faits de bousculades accompagnés d'un vol, notamment de téléphones mobiles.

**3 – VOLS SANS VIOLENCE CONTRE DES PERSONNES (englobe les vols à la tire et les vols simples contre les particuliers dans les locaux privés et publics)**

	2014	2015	Variation
<b>Total DPT 24</b>	2601	2490	- 111 FC (- 4.27%)
Dt ZPN	967	851	- 116 FC (- 12%)
Dt ZGN	1634	1639	+ 5 FC (+0.3%)

Baisse des vols sans violence contre des personnes liée essentiellement à la diminution des vols simples contre des particuliers dans les locaux privés (- 155 FC, soit - 12.7%). Les vols à la tire augmentent (+11,04%), les vols contre des particuliers dans les locaux publics sont maîtrisés.

Stables en Zone gendarmerie (+ 5 FC, soit + 0.3%), les vols sans violence contre des personnes sont en baisse sensible en Zone Police (- 116 FC, soit - 12%).



#### 4- VOLS LIÉS AUX VEHICULES

	2014	2015	Variation
<b>Total DPT 24</b>	1628	1487	- 141 FC (- 8.66%)
Dt ZPN	713	620	- 93 FC (- 13.04%)
Dt ZGN	915	867	- 48 FC (- 5.25%)

Le nombre de vols liés aux véhicules passe pour la 1ère fois sous la barre des 1500 faits ; cette baisse concerne les vols de véhicules, vols à la roulotte ainsi que les vols d'accessoires sur les véhicules.

La diminution des vols liés aux véhicules est particulièrement marquée au sein de la CSP de Bergerac grâce à :

- l'interpellation d'individus mineurs multirécidivistes
- Aux actions mises en place dans le cadre du plan départemental de lutte contre les vols et trafics liés aux véhicules qui ont porté leurs fruits en 2015.

#### VOLS DE VEHICULES

	2014	2015	Variation
<b>Total DPT 24</b>	553	484	- 69 FC (- 12.48%)
Dt ZPN	299	235	- 64 FC (- 21.4%)
Dt ZGN	254	249	- 5 FC (- 2%)

Contrairement au niveau national, la Dordogne connaît une baisse de près de 10% des vols d'automobiles et une baisse de 16,4% du vol de deux roues.

#### VOLS DANS LES VEHICULES (vols à la roulotte)

	2014	2015	Variation
<b>Total DPT 24</b>	634	589	- 45 FC (- 7.1%)
Dt ZPN	272	253	- 19 FC (- 7%)
Dt ZGN	362	336	- 26 FC (- 7.2%)

La part des vols à la roulotte dans les vols liés aux véhicules est significative (40%).

La baisse des vols à la roulotte est assez homogène et bien répartie au sein du département.

#### VOLS D'ACCESSOIRES SUR LES VEHICULES

	2014	2015	Variation
<b>Total DPT 24</b>	441	414	- 27 FC (- 6.12%)
Dt ZPN	142	132	- 10 FC (- 7%)
Dt ZGN	299	282	- 17 FC (- 5.7%)

Couvrent les vols de carburant, les vols de plaques d'immatriculation, et les vols de pots d'échappement, généralement revendus pour la valeur des métaux qu'ils contiennent (platine).



## 5 – CAMBRIOLAGES / C AMBRIOLAGES DE LOGEMENTS

### CAMBRIOLAGES

	2014	2015	Variation
<b>Total DPT 24</b>	1596	1921	+ 325 FC (+ 20.3%)
Dt ZPN	507	564	+ 57 FC (+ 11.24%)
Dt ZGN	1089	1357	+ 268 FC (+ 24.6%)

### CAMBRIOLAGES DE LOGEMENTS

	2014	2015	Variation
<b>Total DPT 24</b>	838	1065	+ 227 FC (+ 27%)
Dt ZPN	297	335	+ 38 FC (+ 12.8%)
Dt ZGN	541	730	+ 189 FC (+ 34.9%)

Il s'agit d'actes très mal vécus par la population renforçant le sentiment d'insécurité qui se passent dans les logements, les locaux commerciaux, industriels et financiers, mais aussi cabanons de jardins, clubs house,...

Après 3 années favorables, 2015 connaît une hausse sensible en zone gendarmerie et en zone police des cambriolages qui se passent à la fois dans les logements que les locaux commerciaux, industriels et financiers.

Toutefois, le taux de cambriolages en Dordogne est inférieur à la moyenne nationale.

### ***Ce qu'il faut retenir***

*En zone gendarmerie : des séries de cambriolages perpétrées par des organisations très structurées, locales et transnationales.*

➤ *En zone police – Secteur Bergerac : problématique des cambriolages de logement commis par des mineurs.*

➤ *En zone police – Secteur Périgueux : problématique des cambriolages de LCIF (100 FC contre 38 FC en 2014).*

*L'année 2015 a été marquée par un phénomène sériel inédit contre divers commerces du centre-ville, visant exclusivement à prélever les fonds de caisse. Ces vols par effraction ont mis en évidence des lacunes importantes en matière de sûreté des établissements concernés, pour lesquels des actions d'information et de prévention ont été mises en œuvre, ainsi qu'un recours renforcé aux moyens techniques d'investigation.*

➤ *La plupart des cambriolages aurait pu être évités si la victime n'avait pas fait preuve de négligence (accueil chez soi de personnes inconnues...).*

➤ *Points positifs :*

• *succès de l'Opération Tranquillité Vacances. En effet, aucune des personnes inscrites n'a eu à déplorer de cambriolages à son retour.*

• *Un rôle accru des référents sûreté et des correspondants sûreté PN/GN en matière de prévention situationnelle.*



## **6 - VIOLENCES PHYSIQUES NON CRAPULEUSES (VPCN) COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES (CBV)**

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>Variation</b>
<b>Total DPT 24</b>	818	923	<b>+ 105 FC (+ 12.8%)</b>
Dt ZPN	327	397	<b>+ 70 FC (+ 21.4%)</b>
Dt ZGN	491	526	<b>+ 35 FC (+ 7.13%)</b>

Les Violences physiques non crapuleuses (VPNC), incluent notamment les index des violences à dépositaires de l'autorité et des violences, mauvais traitements et abandons d'enfants.

C'est l'index relatif aux coups et blessures volontaires qui constitue la majeure partie des VPNC (80% des VPNC).

### **Que regroupent les CBV ?**

Les CBV criminels ou délictuels concernent les victimes de 15 ans et +. Parmi ces CBV, on trouve les violences intrafamiliales (VIF), les violences de rue, celles subies dans les transports, ou autres lieux publics.

L'augmentation des CBV touche davantage les **secteurs urbains et périurbains**

Sont à noter également que les violences faites aux femmes sont en augmentation au sein des VIF.

En ZPN : les violences faites aux femmes augmentent de + 30% au sein des VIF

En ZGN : les violences faites aux femmes augmentent de + 6.35% au sein des VIF.

### **Pourquoi cette tendance à l'augmentation des violences faites aux femmes ?**

On peut expliquer cette augmentation par :

- ⇒ La mise en application, dès 2014, de la convention relative au traitement des mains-courantes et procès-verbaux de renseignements judiciaires ayant pour objet de généraliser la plainte au détriment de la mention main-courante.
- ⇒ Par un changement d'unité de compte qui base la comptabilisation des faits non plus sur la plainte mais sur la victime.





## ⇒ BILAN DE LA LUTTE CONTRE L'INSECURITE ROUTIERE

### 2015 : une amélioration des chiffres de l'accidentalité en Dordogne

Une nette diminution des chiffres de l'accidentalité caractérise l'année 2015 (- 5%) ainsi que la baisse du nombre de tués sur la route (-15%).

Pour se rendre compte du chemin parcouru, il convient de garder à l'esprit les chiffres de 2007 : 52 tués (33 en 2015), 521 blessés (245 en 2015) et 405 accidents (176 en 2015).

#### Quelles sont les causes ?

Les principales causes de mortalité sont : vitesse excessive, alcool (présence d'alcoolémie relevée dans 9 accidents mortels), stupéfiants.

Cette persistance d'un relâchement des comportements s'est également manifestée par des défauts de priorité et le non port de la ceinture de sécurité dans des proportions jusqu'alors non observées (constaté dans 7 accidents mortels).

Cette évolution est la conséquence ces actions menées localement. En matière de prévention tout d'abord : des actions de sensibilisation ont été menées avec les partenaires de la sécurité routière, à destination des publics vulnérables. Concernant les actions de répression, les contrôles routiers ont été intensifiés afin de cibler les défauts de comportements, et la présence des forces de l'ordre a été renforcée sur les routes du département.

#### Quelles tranches d'âge?

#### Les « séniors » particulièrement touchés en 2015.

Les tranches d'âge concernées sont :

- moins de 25 ans : 7 tués
- de 25 à 44 ans : 2 tués
- de 45 à 65 ans : 14 tués
- de plus de 65 ans : 10 tués.

Avec 10 personnes de plus de 65 ans victimes d'accidents mortels, l'âge, les malaises au volant constituent un facteur aggravant de mortalité sur les routes. Les séniors représentent ainsi 30 % des tués, soit 3 points de + que leur poids dans la population totale.

### FOCUS SUR LES TYPES D'ACCIDENTS

#### Des accidents mortels impliquant une personne seule.

14 personnes se sont tuées en heurtant un obstacle fixe (arbre, mur, poteau, talus). La plupart des accidents mortels ont impliqué une personne seule.

#### L'augmentation de la part des deux roues impliqués dans les accidents.

Bien que les accidents aient principalement mis en cause des véhicules légers (66%), la part des deux roues impliqués s'est accrue de + 22% en un an, renforçant la vulnérabilité des usagers de la route. Les conditions climatiques favorables des mois d'été et d'automne expliquent en partie ce phénomène.

#### Autres éléments :

Des victimes à 80% des périgourdiens habitant à moins de 15 km du lieu de l'accident. Un vieillissement de la population et du parc automobile qui constituent des freins à la baisse des accidents et de leur gravité.





## ⇒ BILAN DE LA LUTTE CONTRE L'INSECURITE ROUTIERE

### MESURES MISES EN ŒUVRE : VISIBILITE ET REPRESSION

#### ① Des mesures répressives :

Une forte mobilisation des forces de l'ordre sur l'ensemble du département pour réprimer les défauts de comportements sur la route :

- ✓ Institution de contrôles routiers coordonnés Police et Gendarmerie ;
- ✓ Poursuite des contrôles de zone par la Gendarmerie Nationale ;
- ✓ Présence des membres du corps préfectoral sur les opérations de contrôles ainsi que médiatisation des résultats des contrôles routiers ;
- ✓ Accentuation des opérations de prévention avec un relais auprès des collectivités locales.

#### ② Des actions de prévention :

Nombreuses actions menées avec :

##### ⇒ **les partenaires :**

- ✓ de la sécurité routière : associations MAE, ADATEEP, Agir ABCD, Prévention routière, Capsecur, ANPAA ...
- ✓ les intervenants départementaux de la mission sécurité routière (IDSR)
- ✓ les forces de l'ordre (Gendarmerie et police nationales) :

⇒ **de la communication** à destination des publics vulnérables (les moins de 25 ans, les seniors, les 2 roues motorisées)

⇒ **des opérations Grand Public** dans les halls d'accueil des centres commerciaux notamment et salons moto et auto

⇒ **l'organisation de journées alternatives aux poursuites (JAP).**

